KNOPS PUBLISHING

La stipulation pour autrui : cible du fisc au jour du décès ?

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs d'une étude notariale

La stipulation pour autrui est indiscutablement dans le collimateur des droits de succession et, au vu des différentes formes qu'elle peut revêtir, suscite de nombreuses questions pratiques :

- Qui doit déclarer ?
- Que faut-il déclarer ?
- Quand doit-on déclarer ?
- Comment réduire/éviter légalement l'imposition ?

Les différentes interventions administratives ainsi que les modifications légales en Régions wallonne et bruxelloise ont remis les enjeux de la stipulation pour autrui sur le devant de la scène en matière de droits de succession. L'article 8 C. succ. ainsi que son pendant flamand (art. 2.7.1.6 C.F.F.) est certainement la disposition fiscale la plus complexe en matière de succession.

Les contrats d'assurance-vie sont au cœur de cette disposition. Seront donc abordées dans cette formation les différentes configurations d'assurance (p.ex. la co-souscription) ainsi que la donation du contrat d'assurance en tenant compte de l'évolution historique de la disposition.

Les contrats d'assurance groupe / épargne pension suscitent également de nombreuses questions lorsqu'il s'agit de les analyser sous l'angle successoral. Ce sera l'occasion de faire le point sur les différents types de contrats ainsi que leurs conséquences sur le plan successoral.

L'usage d'un trust ou d'une fondation dans une planification successorale – Quo vadis ?

- Quel est le cadre légal d'une telle construction juridique ?
- Quels sont les frottements fiscaux attendus ?
- Quelles sont les perspectives après le décès ?

L'objectif de la formation est de permettre aux praticiens d'avoir un regard pratique et avisé en présence d'une stipulation pour autrui.

Orateur :

- **Maitre Gilles de Foy**, Avocat Associé au sein du cabinet d'avocats Bazacle & Solon et Maître de conférences invité à l'UCLouvain

Présidents :

- **À Liège** : Me Aurélie Nottet
- **En webinaire interactif** : Me Roland Stiers

Dates et lieu :

- **Le jeudi 14 septembre 2023** à **Seraing** - Val Saint Lambert, 4100 Seraing
- **Le mardi 17 octobre 2023** en **WEBINAIRE INTERACTIF**

Cette formation a été agréé par la Chambre Nationale des Notaires sous le numéro 519180 et vous donne droit à 3,5 heures

Kerkstraat 108 9050 Gent tel +32 9 233 34 20 fax +32 9 233 94 20 | Rue de Genval 4 1331 Rosières tél +32 497 642406 | Sint-Antoniusstraat 22 2200 Herentals tel +32 14 73 78 11 fax +32 14 73 89 50 | BE 0891.853.731 IBAN BE92 3200 1610 7023 BIC BBRUBEBB info@knopsbooks.com

Horaire formation présentielle - 14 septembre 2023

12h30 à 13h30	Accueil autour d'un lunch léger
13h30 à 13h45	Introduction par le Président
13h45 à 15h30	Début de la formation
15h30 à 16h00	Pause-café
16h00 à 17h30	Seconde partie de la formation
17h30 à 18h30	Apéro de clôture et networking

Horaire webinaire interactif - 17 octobre 2023

13h00 à 13h15	Introduction par le Président
13h15 à 14h15	Première partie de la formation
14h15 à 14h30	Première pause
14h30 à 15h45	Seconde partie de la formation
15h45 à 16h00	Seconde pause
16h00 à 17h00	Troisième partie de la formation

Tarif

Le prix de la formation est de **414 € HTVA** par demi-journée. Une réduction est accordée si plusieurs participants d'un même cabinet s'inscrivent simultanément, 394 € HTVA par participant.

Participation

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs de notaires. Le nombre de participants est limité afin de vous permettre d'avoir une réelle interaction avec les orateurs.

CARTE-REPONSE

Données de facturation :

Étude : ……

Adresse : ……

Téléphone : ……

E-mail : ……

Numéro de TVA : ……..

Coordonnées des participants (merci de préciser l'adresse mail à laquelle envoyer le lien de connexion, et l'adresse postale à laquelle envoyer le livre) :

`

Nom du participant 1 : ……...

Adresse e-mail du participant 1 : ……..…

Adresse postale du participant 1 : ……....

Nom du participant 2 : ……..…

Adresse e-mail du participant 2 : ……...……

Adresse postale du participant 2 : ……..…..

- ❑ Inscription pour la formation du **14 septembre 2023 à Seraing** (Val Saint Lambert)
- ❑ Inscription pour la formation du **17 octobre 2023** en **webinaire interactif**

Prix pour une inscription : 414 € HTVA. Si inscription groupée, le prix sera de 394 € HTVA par participant. Vous recevrez une facture commune au tarif réduit uniquement dans le cas d'une inscription simultanée. L'inscription inclut un lunch léger et l'ouvrage de la formation, d'une valeur de 83 €. Toute annulation doit se faire dans un délai de minimum 10 jours avant la date de la formation. En cas d'empêchement après ce délai, vous pourrez vous faire remplacer par un collaborateur.

Dans le cas où la formation ne pourrait pas se poursuivre physiquement, nous vous proposerons cette formation à distance au moyen d'un webinaire interactif. Votre inscription sera convertie automatiquement si nécessaire. Vous recevrez un message personnel par e-mail et / ou par téléphone.

KnopsEdu

La stipulation pour autrui : cible du fisc au jour du décès ?

Comment s'inscrire ?

- Inscription online via notre site **www.knopspublishing.be**

  Vous devrez compléter une seule fois vos coordonnées complètes, puis avec votre login vous aurez la possibilité de vous inscrire rapidement et facilement à toutes nos formations.

- OU renvoyez-nous cette carte-réponse complétée par mail à info@knopspublishing.be